



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pass Sport 2026 : une réintégration des 6-13 ans à saluer, un nouveau ciblage qui questionne

Après plusieurs semaines de flou et d'attente, le Gouvernement a publié, ce vendredi 28 août, le décret précisant les modalités de reconduction du dispositif Pass Sport pour la saison sportive 2026-2027. Au-delà du retour au montant forfaitaire initial de 50€, qui reste incitatif pour de nombreuses familles, le ciblage des publics bénéficiaires du dispositif est grandement chamboulé et soulève de nombreuses questions.

Dans un premier temps, la FSGT se félicite de la réintégration des 6-13 ans au sein du dispositif, après leur exclusion contreproductive et largement décriée en 2025. Le maintien des étudiant-es boursier-ères parmi les bénéficiaires est également à saluer.

Toutefois, la FSGT reste convaincue que le rapport aux activités physiques et l'émancipation par la pratique sportive se construisent dès le plus jeune âge et tient en ce sens à rappeler son souhait de voir le dispositif Pass Sport élargi aux enfants de moins de 6 ans.

PAGE 1

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte 200 000 pratiquant-es, 4200 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives, culturelles et artistiques, compétitives et non compétitives.

Créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.

Malgré ce nécessaire retour des 6-13 ans dans le Pass Sport, la modification du critère principal de ciblage des bénéficiaires pose question quant à la portée du dispositif. En effet, si avant 2025 l'ensemble des 6-17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pouvaient profiter de cette réduction de 50€, le Pass Sport s'adresse désormais aux jeunes de la même tranche d'âge appartenant à « un foyer allocataire dont le quotient familial est établi [...] à 699€ ou moins ».

Ainsi, les 6-17 ans bénéficiaires de l'ARS issus d'un foyer dont le quotient familial dépasse 699€ ne sont plus éligibles au Pass Sport. Un effet de seuil est donc à craindre pour des familles juste au-dessus des 699 € qui ont des difficultés et donc des besoins similaires.

La FSGT sera particulièrement attentive à ce que cette modification du critère de ciblage des jeunes éligibles au Pass Sport n'aboutisse pas in fine à réduire le nombre de bénéficiaires en excluant de nombreux·ses jeunes à l'heure où le coût de la vie ne cesse d'augmenter et engendre une précarité grandissante. Le Gouvernement ne doit pas priver de cette aide publique des familles qu'il a lui-même contribué à appauvrir par la politique de casse sociale déployée depuis 2017.

À moins d'un an de l'élection présidentielle, et à quelques semaines des débats sur le projet de loi de finances pour 2027, la FSGT rappelle qu'un sport populaire et associatif nécessite des choix politiques et budgétaires forts.

Nous restons pleinement mobilisés, dans les séquences parlementaires et électorales à venir, pour défendre l'idée d'un service public du sport pour toutes et tous.

PAGE 2

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte 200 000 pratiquant·es, 4200 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives, culturelles et artistiques, compétitives et non compétitives.

Créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.